



Verviers

Réaménagement des espaces publics du centre de Verviers

Typologie : Places et rues + parc en centre urbain

Cas représentatif des défis suivants :

- Convivialité :
 - Espace de rassemblement
 - Facteurs physiques, espaces perçus, espaces vécus
 - Polyvalence des usages
- Qualité :
 - Aspects structurels de l'aménagement
 - Aspects liés au bien-être
 - Aspects liés à l'investissement budgétaire
- Opportunités et freins au processus :
 - Identification des besoins et définition du programme
 - Approche sectorielle et transversalité
 - Culture de l'espace public

Justification du choix :

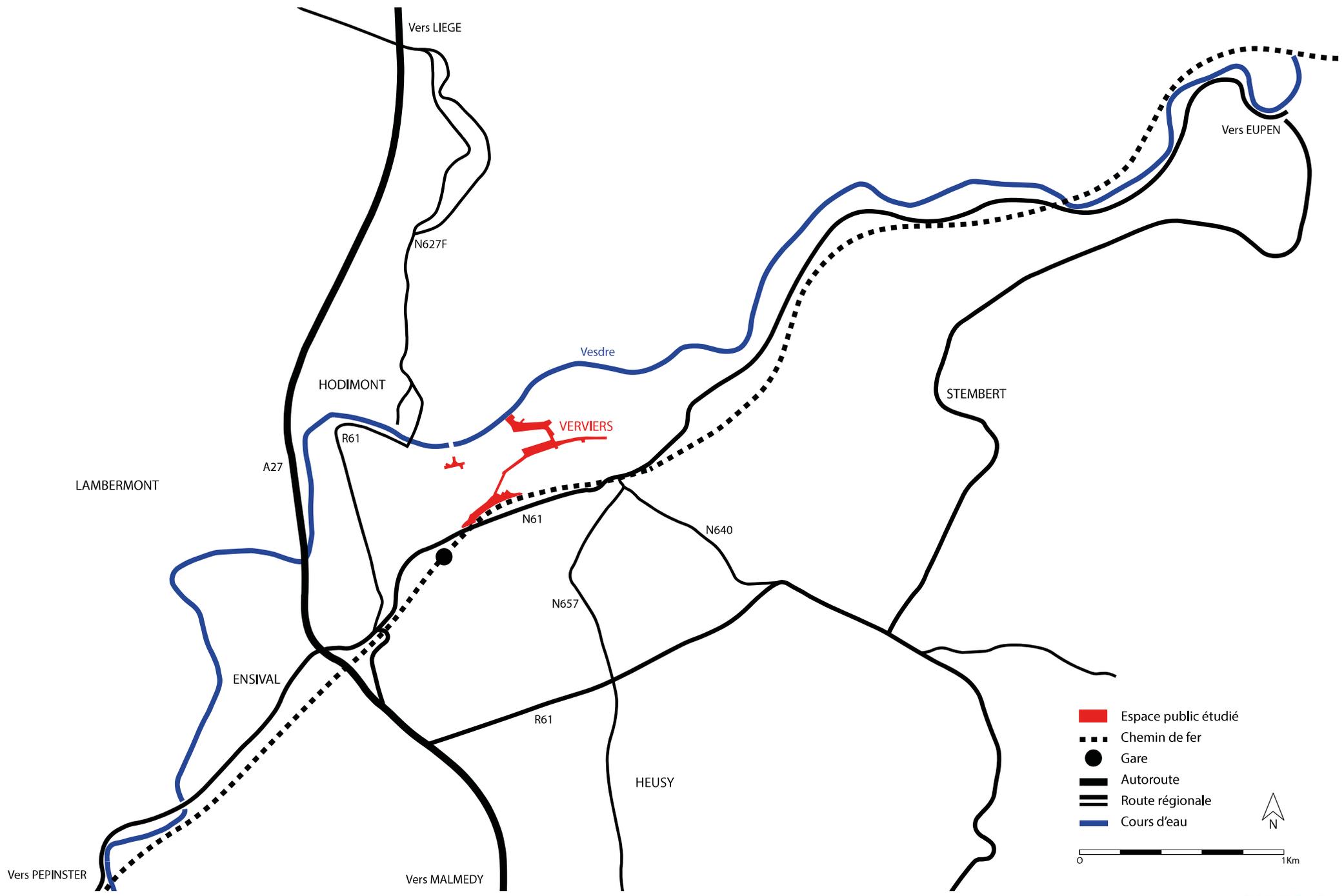
- Réaménagement d'espaces publics en centre urbain visant la redynamisation et l'attractivité de celui-ci.
- Stratégie, vision et démarche globales d'aménagement d'espace public.



I. Contextualisation

Photo ci-contre : Place du Martyr

Photo page de couverture : Réaménagement de la place verte
Source : Dossier de présentation du projet Verviers Ville Conviviale (mai 2018)
Association momentanée Baumans-Deffet SPRL + Greisch Ingénierie SA



1. Localisation

Le présent cas d'étude porte sur le réaménagement de plusieurs espaces publics majeurs du centre ancien de Verviers. Cet ambitieux aménagement est mené dans le cadre du projet FEDER « Verviers, Ville Conviviale ».

Le périmètre de projet s'étend sur près de 40 000m² et comprend :

- 3 espaces publics majeurs :

- la place Verte et ses abords,
- la place du Martyr, jusqu'à la Vesdre,
- le parc Fabiola et son square Chic-Chac

- les rues reliant ces espaces : Manège, Théâtre, Xhavée , Crapaurue, Pont aux Lions

- et le carrefour de l'Harmonie.

2. Typologie

Le périmètre du projet de réaménagement englobe des places, des rues, un parc et un parvis d'église situés en centre urbain ancien. Il comprend également le réaménagement d'une petite portion de quai bordant la Vesdre, se greffant à l'aménagement du quai Fischer réalisé.

3. Morphologie du tissu bâti

Les espaces publics concernés sont bordés d'un tissu mêlant un bâti ancien dont certains bâtiments possèdent d'intéressantes qualités patrimoniales, plusieurs édifices emblématiques de grand intérêt tels le Grand Théâtre dont la rénovation est en cours d'étude, le bâtiment art déco dit 'Grand Bazar' situé place Verte acquis par la Ville qui ambitionne y installer la bibliothèque et l'église Notre Dame des Récollets. Plusieurs bâtiments peu intégrés soit par leur architecture, leur gabarit ou leur implantation, ponctuent le périmètre et perturbent l'harmonie urbanistique et architecturale de l'ensemble.

Le parc Fabiola, le square Chic-Chac et abords sont aujourd'hui peu qualifiés, peu mis en valeur et globalement dégradés. Combiné à l'état de délabrement du Théâtre voisin, cet espace essentiel de liaison dans la ville impacte considérablement l'image de cette portion du territoire verviétois.

D'une manière générale sur l'ensemble du périmètre, l'état du bâti est relativement médiocre. Les dégradations ou le manque d'entretien, criant à plusieurs endroits, dévaluent le cadre visuel de l'espace public. Ainsi, agir sur un espace public de qualité est de nature à encourager une dynamique générale de rénovation.



Place du Martyr



Parc Fabiola



-  Espace public étudié
-  Piétonnier
-  Chemin de fer
-  Gare
-  Arrêt de bus
-  Cours d'eau





Rue Crapaurue



Place verte



Place verte - Grand bazar



Vesdre



Place du Martyr - église Notre-Dame des Récollets



Eglise Notre-Dame des Récollets



Rue Crapaurue - Place verte

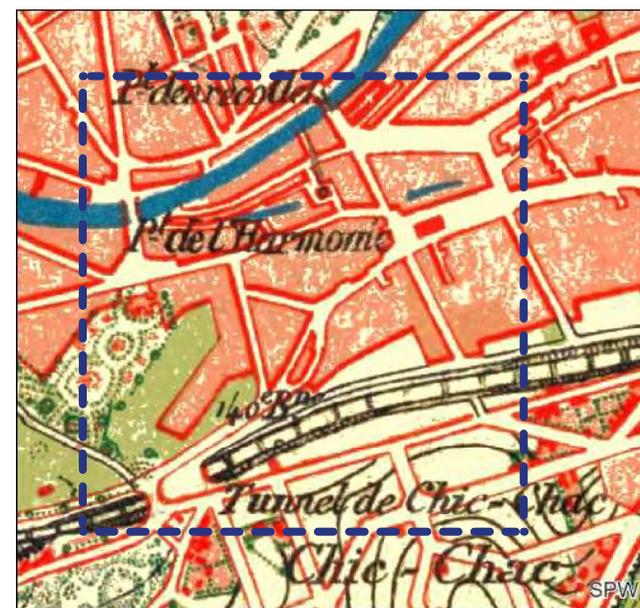
4. Evolution historique :

Les cartes historiques ci-contre montrent une évolution à partir de 1850 du centre ancien de Verviers. On peut noter :

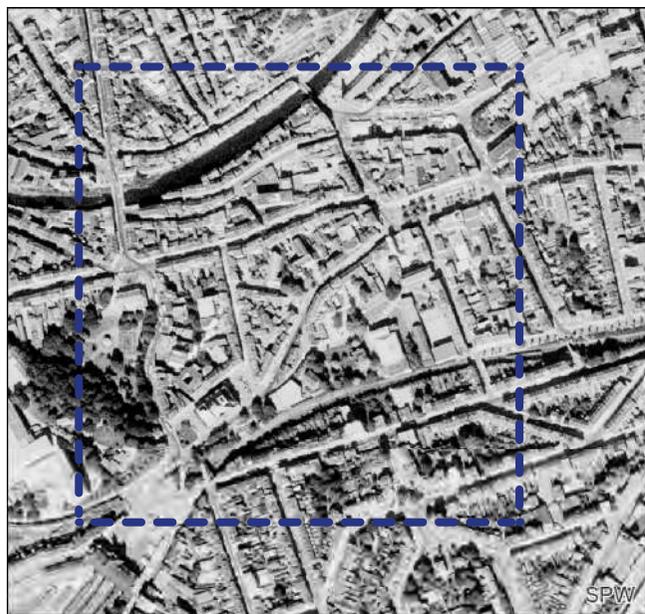
- 1850-1865 : le « canal des Usines », confluent de la Vesdre traverse le centre de Verviers. Comblé au début du 20^{ème}, une partie de son tracé sera remis à jour rue Coronmeuse. Les places Verte et du Martyr y apparaissent d'emblée dans une configuration similaire à l'actuelle.
- 1865 : la carte montre le développement du quartier de la gare, de la rue du Théâtre et du tunnel Chic-Chac. Le Grand Théâtre est édifié en 1892.
- Les extraits suivants illustrent l'intensification du tissu bâti, le maintien et le développement de grands équipements publics : gare, école et bassin de natation, parc de l'Harmonie, le Grand Bazar... L'îlot rues du Collège / Coronmeuse a fait l'objet d'une vaste opération de démolition-reconstruction dans les années 70'. Plusieurs bâtiments en lisière des places Verte et du Martyr de type moderniste de gabarit élevé ont été érigés à cette période.



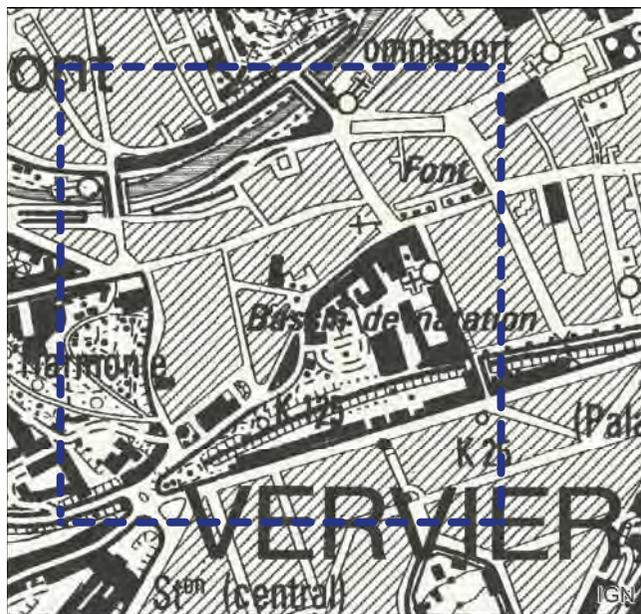
1850 : Carte Vandermaelen



1865 : Carte du dépôt de la guerre



1971 : Orthophoto



Carte IGN



2016 : Orthophoto

Source : SPW



5. Affectations du contexte bâti

Quatre vocations fonctionnelles caractérisent le périmètre d'étude :

- La fonction commerciale est principalement présente sur l'axe Crapaurue-place Verte (+ Pont aux Lions)- rue du Brou. L'aménagement du piétonnier rue du Brou a permis pour un temps de stabiliser la vocation commerciale de l'axe. La place Verte et son appendice rue Pont aux Lions offre des cellules commerciales plus vastes, alors que les rues réservent des cellules plus petites. Au sein du périmètre, plusieurs cellules vides, dont la galerie traversant l'îlot entre les 2 places, témoignent du dynamisme commercial qui s'est estompé. A pointer, le Grand Bazar, occupé par la fonction commerciale il y a quelques années encore, devrait être reconverti en équipements publics (bibliothèque).

Le centre commercial 'au fil de l'eau', greffé à la rue du Brou et place du Martyr, devrait voir le jour dans les années à venir. Il aura inmanquablement une empreinte forte sur l'équilibre commercial du centre de Verviers.

- L'HORECA est essentiellement présent au niveau des places Vertes et du Martyr où se déploient les terrasses.

- Les équipements publics sont nombreux dans le périmètre et alentours : Grand Théâtre, école et bassin de natation, polyclinique, lieu de culte, bureaux et services divers. L'implantation de la bibliothèque dans le 'Grand Bazar' viendra renforcer la présence d'équipements au droit de la place Verte.

- La fonction résidentielle est présente aux étages des bâtiments lorsque ceux-ci ne sont pas occupés par le stockage ou laissés vides. Le logement apparaît, de manière générale, peu qualitatif.

6. Vocations de l'espace public

Les trois vocations de l'espace public –la circulation, la desserte, le séjour- présentent chacune d'entre elles d'importants enjeux. On distingue ainsi :

- La circulation motorisée est historiquement présente sur l'axe urbain gare/Concorde-Crapaurue, mais aussi en provenance des quais et traversant la place du Martyr. Des mesures successives ont permis de cadenciser quelque peu l'intensité du trafic automobile au profit d'une fonctionnalité accrue des bus qui desservent en nombre le centre de Verviers. Le plan de mobilité vise à intensifier ce principe.

La circulation piétonne, et plus largement des modes actifs, constitue également un enjeu majeur au sein du périmètre. Plusieurs axes urbains majeurs de connexion et de desserte de nombreux équipements dont les écoles traversent le périmètre. Le public scolaire compte parmi les usagers essentiels qui doivent être pris en compte dans les aménagements.

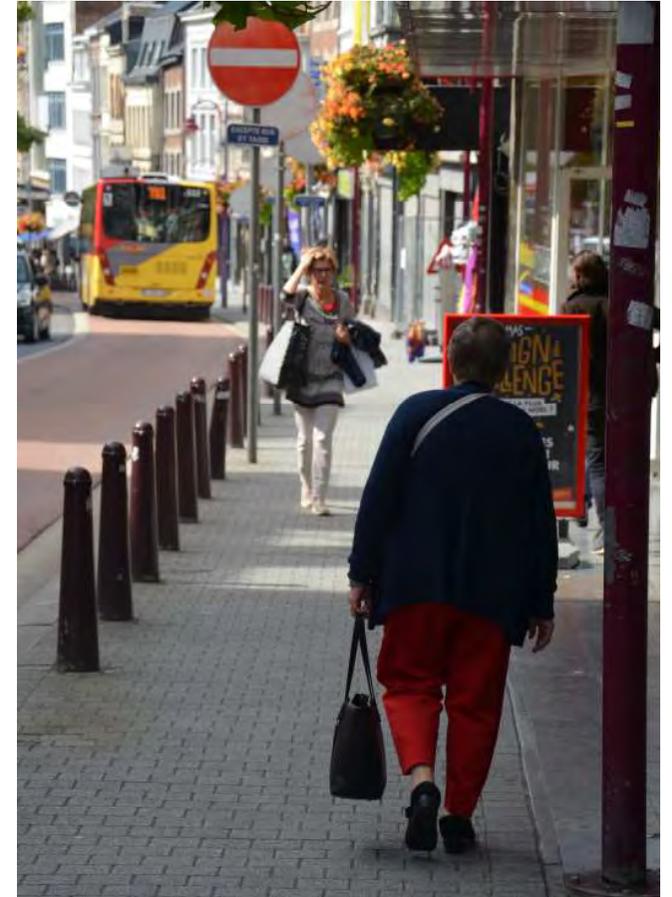
- La pluralité fonctionnelle des quartiers urbains centraux induit la combinaison de plusieurs logiques de desserte à intégrer dans un aménagement assurant un accès aisé et fluide pour les différents modes et optimisant la cohabitation des activités.

- Le séjour est de manière évidente la fonction dominante à agencer au niveau des places et du parc. Elle se doit également d'être déclinée dans d'autres espaces. Ici également, la pluralité fonctionnelle dictera les déclinaisons opportunes de la fonction de séjour entre l'attente, la flânerie et le délassement, le jeu... L'accueil événementiel est aujourd'hui essentiellement assuré au niveau de la place du Martyr.



Plan communal de mobilité de Verviers (2018) :
Mesures d'accompagnement de la requalification des quartiers urbains centraux :

- Révision du plan de circulation : réorganisation des flux et mesures dissuasives du trafic de transit interne ; suppression du trafic au droit de la trémie rue du Marteau (accès privatisé pour le centre commercial)
- Apaisement des espaces publics en vue de leur requalification, dont une réorganisation des arrêts de bus place Verte, une circulation repensée au niveau de la place du Martyr et une requalification des abords du Théâtre.







II. Défis et objectifs visés

1. Elément déclencheur

La perte progressive d'attractivité et le déclin commercial des quartiers centraux de Verviers ont poussé la Ville de Verviers à lancer en 2014 une étude visant à définir une nouvelle identité et une vision d'avenir pour le centre-ville. L'étude met en exergue une stratégie axée sur le renforcement de la vocation commerciale et culturelle de l'hypercentre. L'étude, menée par le bureau QUIDAM, énonce une série de mesures permettant de rencontrer cette stratégie : un espace piétonnier, une valorisation de la Vesdre comme lieu de rencontre, l'amplification du végétal, l'aménagement d'espaces de rencontres et de convivialité au droit des places et abords du Grand Théâtre, ou encore le réinvestissement du 'Grand Bazar'.

Cette étude a permis de partager une vision ambitieuse pour la reconquête des quartiers centraux.

En 2015, fort de la démarche, les autorités communales soumettent à l'appel à projets FEDER 2014-2020, un vaste projet de requalification des espaces publics et de rénovation de deux bâtiments emblématiques : le Grand Théâtre et le Grand Bazar. Les deux projets immobiliers n'ont pas été retenus. Les fonds FEDER seront concentrés sur la requalification de l'espace public. D'autres fonds seront mobilisés ailleurs pour financer la rénovation du Grand Théâtre et du Grand Bazar.

2. Objectifs / ambitions

Le projet d'aménagement des espaces publics concourt à une requalification générale des quartiers centraux. L'ambition portée par la Ville vise à :

- (re)donner une image positive et renforcer l'identité des quartiers centraux, notamment au travers d'un volet culture. Le réinvestissement du Grand Bazar en bibliothèque et la rénovation du Grand Théâtre constituent les principaux leviers ;
- Améliorer le cadre de vie et renforcer l'attractivité résidentielle, parer au déclin démographique en mettant en exergue des modes d'habiter positifs en cœur de ville ;
- Encourager une rénovation du tissu bâti ;
- Renforcer l'attractivité économique au travers du commerce et l'HORECA ;
- Reconnecter les quartiers centraux à la Vesdre et ses coteaux.



Grand théâtre - rue du théâtre



Grand bazar - place verte - rue Crapaurue



III. Aménagements

Source : Dossier de présentation du projet Verviers Ville Conviviale (mai 2018),
Association momentanée - Baumans-Deffet SPRL + Greisch Ingénierie SA

Carte d'identité :

Coût total : 10.000.000 €
Surface : 40.000 m² - voiries communales
Financement : 8 millions d'euros (Fonds FEDER)
2 millions d'euros (Ville de Verviers).

Maître d'ouvrage : Ville de Verviers

Auteurs de projet : Association momentanée -
Baumans-Deffet SPRL + Greisch Ingénierie SA

Inauguration : prévue en 2023

La mission de conception et de réalisation a été attribuée aux auteurs de projet Baumans-Deffet SPRL en association avec le bureau Greisch. Le projet ambitionne, au travers d'un réaménagement global des espaces publics, de travailler sur un vecteur transversal à toute dynamique de revitalisation urbaine qu'est la convivialité. Cette ambition se verra ici déclinée dans l'approche sensible des usages au droit des divers espaces, dans l'accroche au paysage bâti et naturel, ou encore dans l'histoire révélée du lieu.

1. Maillage, lisibilité, structure

Le projet vise à renforcer le rôle structurant des places dans l'armature urbaine et à participer à une requalification identitaire de ces espaces urbains emblématiques. L'approche unitaire des aménagements, notamment au travers du langage des matériaux et du travail de façade à façade participe à concrétiser cette ambition.

La configuration de la place du Martyr sera modifiée par le projet de centre commercial qui agence une nouvelle façade sur la place. Les deux extrémités de cet espace public se caractérisent par ailleurs par des espaces diffus et de transition (vers le pont d'une part et rue du Collège d'autre part). Les plantations, l'implantation de vastes bacs plantés proposés aux deux extrémités de la place ainsi que la relocalisation de la statue permettront de cadrer l'espace.

L'aménagement vise également à renforcer les parcours urbains majeurs en optimisant la lisibilité et la fluidité spatiale. On distingue entre autres :

- L'axe reliant la gare et le centre-ville au travers du square Chic-Chac, le parc Fabiola, la rue Xhavée, place Verte et Crapaurue,
- L'axe commercial Crapaurue-place Verte, rue du Brou et le futur centre commercial,
- Le lien entre les deux rives.

2. Partage, activation, convivialité

L'aménagement tire parti des nombreux flux existants sur le périmètre, exercés par divers usagers/modes, pour divers motifs : bus, automobiles, marcheurs et cyclistes; en transit ou en destination. La diversité des usages constitue une caractéristique essentielle que le projet traduit en ménageant des continuités de parcours de manière générale dans le périmètre d'étude et de manière particulière au droit des carrefours, en limitant les effets de rupture et les aspérités au travers d'un aménagement optimisant le plain-pied.

L'intensité du trafic bus sur l'axe gare/Concorde -Xhavée-place Verte-Crapaurue invite à maintenir, y compris au droit de la place, un axe qui leur est dédié (en partage avec l'automobile). L'option d'un espace partagé n'a pu être retenue pour cette raison. Au départ de cette donnée, le projet s'est concentré sur l'optimisation du confort des déplacements piétons, notamment l'élargissement de trottoirs, et de l'intermodalité dont les conditions d'attente. Les arrêts de bus ont été relocalisés dans cette optique. L'aménagement de la place Verte décline, par la fluidité spatiale qu'il propose la fonction d'attente, d'arrêt, et plus globalement la fonction présente sur cet espace en proposant une diversité de positions entre l'assise de courte et plus longue durée, la station debout ou appuyée, seuls ou à plusieurs, voire en « mode salon ». Un mobilier conçu dans cet esprit de flexibilité d'usages est prévu. Il se veut évocateur, voire ludique parfois, et toujours en faveur d'une convivialité.

La conception du mobilier et les usages induits par son design et sa localisation tire également parti de mesures de sécurité antiterroristes imposant de mettre en œuvre à certains endroits clés un dispositif dissuasif pour les engins motorisés. Ainsi de vastes bacs sont placés pour répondre à cette imposition tout en ménageant des espaces plantés agréables à la vue, voire à l'odorat, et en offrant de multiples possibilités de s'asseoir.

L'aménagement du parc Fabiola tire parti également de la pluralité des usages que sa localisation induit ; à la fois traversant et de séjour. Les cheminements gare-centre et d'accès aux équipements publics implantés dans le parc retrouveront une fluidité spatiale et un confort d'usage. Des espaces de jeux, une aire de fitness permettra la fonction de séjour. A noter, la présence de toilettes publiques dans le parc est maintenue. Le parc, voisin du Grand Théâtre, profitera de la présence et de l'animation de cet équipement public majeur.

L'aménagement de la place du Martyr se fonde sur un rééquilibrage spatial entre les deux côtés permettant d'assurer l'activation de l'espace public par les activités présentes au rez-de-chaussée, dont l'HORECA. Le plan de circulation vise la réduction des flux automobiles traversant la place ; permettant d'éviter un effet de barrière au centre de celle-ci.

Le plan de plantations permet de libérer un vaste espace central afin de maintenir une polyvalence d'usages et assurer l'accueil événementiel. Les espaces de terrasses de la place Verte sont maintenus de manière équivalente à la situation actuelle. La partie centrale de la place est laissée délibérément libre et ouverte à une multiplicité d'usages.

3. Repères patrimoniaux et paysagers, identité et esthétique du lieu

La restauration des bâtiments emblématiques -le Grand Théâtre et Grand Bazar- menée en parallèle des aménagements de l'espace public participera à la valorisation des quartiers centraux de Verviers. Au travers de ces opérations combinées, la volonté est d'insuffler une dynamique globale de rénovation de l'immobilier et de ré-enchanter le cœur urbain.

L'aménagement des espaces publics du centre de Verviers est conçu avec une approche sensible et une connaissance de l'histoire des lieux. L'ancrage historique est assuré au travers du maintien de la symbolique du kiosque comme abri et espace de rassemblement, de la valorisation de la statue Chapuis et du maintien et de la restauration de la fontaine David; laquelle se verra agrémentée d'une fonction ludique autour du thème de l'eau. L'eau est également une symbolique ancrée de longue date à Verviers.

L'approche paysagère des aménagements est également marquée par les liens et l'ouverture vers la rivière et ses coteaux boisés. Un belvédère aménagé au niveau de la cour Fischer apportera ce contact privilégié avec les éléments naturels.

Ecosystème, trames verte et bleue

Le maintien des arbres existants place Verte et la plantation de groupes d'arbres place du Martyr permettront de maintenir et de renforcer la trame verte au droit de ces espaces à dominante minérale.

La restauration du parc Fabiola s'accompagne d'un élargissement de son emprise sur la zone en bordure ferroviaire. Cette emprise majorée permettra d'accroître opportunément les espaces verts en centre-ville et ménager une bordure qualitative du chemin de fer.

La présence de l'eau est valorisée au niveau de la fontaine place Verte avec une fonction tant ludique que de rafraîchissement. Le belvédère conçu à la cour Fischer permettra également un contact renouvelé à l'eau.

La gestion des eaux pluviales est optimisée en prévoyant des espaces plantés perméables : pieds d'arbres, vastes bacs plantés, couvre sol.



Place Verte et place du Martyr



Place Verte et place

Source : Dossier de présentation du projet Verviers Ville Conviviale (mai 2018), Association momentanée - Baumans-Deffet SPRL + Greisch Ingénierie SA

Evolution historique : kiosque – halle – auvent



1822



1893



Source : Dossier de présentation du projet Verviers Ville Conviviale (mai 2018),
Association momentanée - Baumans-Deffet SPRL + Greisch Ingénierie SA

Place du Martyr : Le rond-point sera supprimé, suite à la fermeture de la rue du Marteau et à la réduction de la charge de trafic qu'induit le nouveau plan de mobilité. Une voirie en sens unique sera aménagée au centre de la place, afin de permettre aux commerces et établissements HORECA de disposer d'espaces piétons larges face à leur devanture. Cette voirie sera bordée de places de parking, afin de libérer l'espace de la place. La statue Chapuis sera déplacée à proximité du bâtiment occupé par le C&A, dans la prolongation du Pont aux Lions. Elle sera entourée d'un espace fleuri et de bancs.

- **Ecosystème :** Les platanes existants sur la place sont maintenus. D'autres arbres (Gledicia) seront plantés sur les nouvelles oreilles de trottoirs aménagées suite à la suppression du rond-point.

Cour Fischer : L'actuelle halle et les toilettes publiques seront démolies afin de libérer l'espace et les vues vers la Vesdre. Cet espace sera également aménagé de plain-pied depuis la place du Martyr. Cet aménagement sera réalisé en continuité avec l'espace ludique voisin, récemment aménagé.

Les toilettes publiques seront relocalisées rue du Collège.

La place du Martyr, le parvis et la cour Fischer seront réaménagés de manière cohérente, donnant une nouvelle continuité spatiale à ces espaces.



Source : Dossier de présentation du projet Verviers Ville Conviviale (mai 2018), Association momentanée - Baumans-Deffet SPRL + Greisch Ingénierie SA

SITUATION PROJETEE



Cour Fischer



Source : Dossier de présentation du projet Verviers Ville Conviviale (mai 2018), Association momentanée - Baumans-Deffet SPRL + Greisch Ingénierie SA



IV. Processus, acteurs et financement

1. Financement

Le projet 'Ville conviviale' est estimé à 15.000.000 € TVAC.

- **Aménagement des espaces publics** : 11.741.577 € TVA comprise subsidiés à concurrence de 5.491.134 € par le FEDER 2014-2020 et la Wallonie, le solde étant supporté par la Ville.
- **Aménagement de la partie haute de la rue Crapaurue** : 378.439 € TVA comprise subsidiés à concurrence de 131.538 € par la Wallonie (crédit d'impulsion 2015), le solde est à charge de la Ville.
- **Impétrants** : Travaux financièrement à charge des impétrants : 2.829.048 € TVA comprise.

Les honoraires de l'auteur de projet sont subsidiés à 90% par le FEDER et la Wallonie.

Le projet d'amélioration de l'éclairage urbain en centre-ville est actuellement estimé à 550.000 € subsidiés à 90% par le FEDER et la Wallonie.

2. Processus

- **2014** : Lancement de l'étude 'Nouvelle identité et nouvelle vision d'avenir partagé pour le centre-ville'
- **Fin 2014** : Attribution d'un subside FEDER
- **2017** : Désignation du bureau d'études – sur base d'une esquisse du réaménagement de la place Verte
- **Mai 2018** : Présentation de l'avant-projet aux Verviétois
- **Juin 2018** : Cahier des charges des travaux validé par le Conseil communal.
- **Sept. 2018** : Introduction de la demande de permis d'urbanisme.
- **Déc. 2018** : Publication de l'avis de marché de travaux.
- **Févr.-juin 2019** : Analyse des offres, attribution du marché de travaux, contrôle d'opportunité et de légalité du SPW-DGO1 sur l'attribution, information des soumissionnaires.
- **Août 2019** : début du chantier escompté.
- **Printemps 2023** : fin des travaux escomptée.

Phasage des travaux :

1. La priorité est donnée au réaménagement du carrefour de l'Harmonie, une des mesures de circulation préalables.
2. Ensuite débiteront les travaux de la place Verte.
3. La suite des travaux, place du Martyr, dépendra du chantier du nouveau centre commercial. En effet, dans ce phasage devra être intégrée la coordination des procédures et travaux liés à celui-ci.

3. Acteurs

Porteurs de projet : Le projet est soutenu par le Collège et porté par les services techniques et le cabinet du bourgmestre de la Ville de Verviers.

Auteur de projet : désignation par marché public de services lancée en 2015, du bureau "Baumans-Deffet sprl Architecture et Urbanisme", en collaboration avec le bureau d'études "Greisch". Ces bureaux d'étude ont pris en charge la conception du projet et l'élaboration du dossier de demande de permis d'urbanisme. Ils assureront également le suivi du chantier.

Le projet d'amélioration de l'éclairage urbain en centre-ville est conçu et suivi par ORES.

Accompagnement et expertise : Un comité d'accompagnement FEDER suit le projet. Celui-ci est composé de représentants du Gouvernement wallon, de l'administration wallonne et d'experts externes.

Parmi le comité d'accompagnement, ont été présents:
- La cellule Terrorisme de la police,
- L'association du management du centre-ville

Participation citoyenne : Différents moments de participation ont été organisés. Une consultation en amont a été effectuée dans le cadre de l'étude 'Nouvelle identité et nouvelle vision d'avenir partagé pour le centre-ville', un local a été aménagé pour assurer une permanence ouverte aux habitants, commerçants et autres usagers du centre-ville.

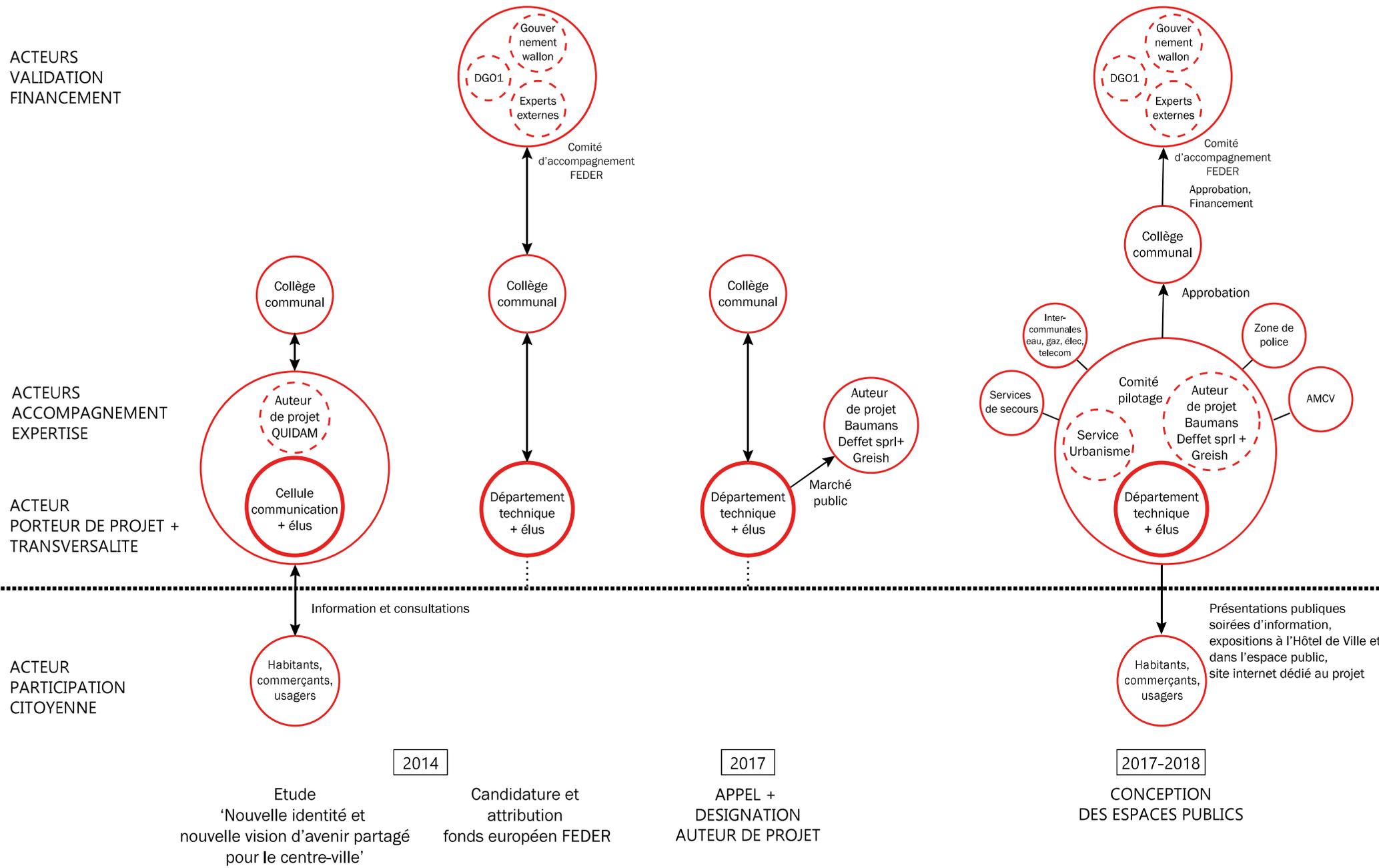
Les habitants, commerçants et autres usagers sont ensuite consultés lors de l'avant-projet et de l'enquête publique.

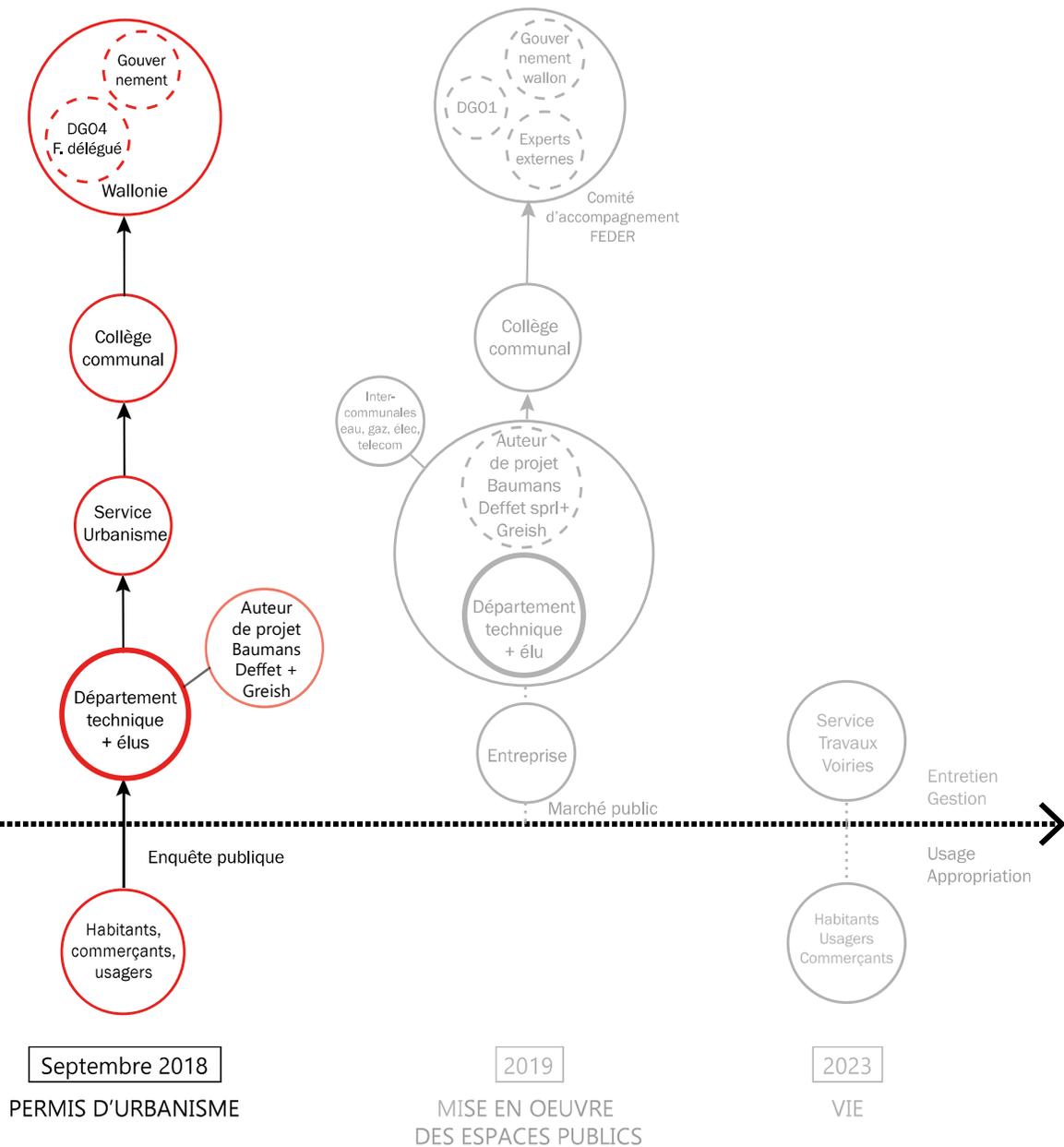
Information / communication :

Les enjeux du projet (durée, emprise, trafic et nécessité de desserte de nombreux équipements,...) ont mobilisés la coordination des services de communication et des départements techniques de la ville afin d'organiser la diffusion de l'information et le suivi du chantier.

La Ville a donc développé plusieurs dispositifs d'information destinés notamment aux commerçants qui seront particulièrement impactés, mais également aux riverains et différents usagers du centre-ville : soirées d'information, expositions à l'Hôtel de Ville et dans l'espace public, site internet dédié au projet (www.verviers.be/villeconviviale),...

Pour mener le volet de de communication, un agent a été spécifiquement engagé à temps plein par la Ville.





Phasage :

1. Réalisation du carrefour de l'Harmonie
2. Réalisation de la place verte
3. Réalisation de la place du Martyr



V. Bilan et évaluation

Enseignements :

L'exposé des aménagements des espaces publics proposés pour le centre de Verviers nous permet de dégager quelques enseignements :

- Réaménager les espaces publics centraux d'un cœur de ville impacte l'ensemble des activités œuvrant dans la dynamique urbaine : politique commerciale, d'aménagement, de mobilité, de logement... Avoir une approche globale de redynamisation de quartier requiert la définition d'un concept générateur. Se doter d'un document en attestant constitue une base, une référence pour l'ensemble des actions sectorielles à mener à court et moyen terme ; quel qu'en soit la clef d'entrée ou le motif. Ici, dans le cas de Verviers, l'étude relative à la nouvelle identité du centre-ville avait pour mission de définir cette vision d'avenir. L'aménagement des espaces publics s'y inscrit.
- Le réaménagement d'espaces publics nécessite dans certains cas de se doter au préalable d'un nouveau schéma de circulation. Cette approche sectorielle doit toutefois s'inscrire dans une ambition globale prédéfinie et anticiper les impacts en termes d'aménagement (spatialité, dynamisme commercial, cadre de vie résidentiel...)
- L'aménagement des arrêts de transport en commun –bus- requiert une approche multiple combinant technicité (flux, fréquences et dimensionnement), logiques de flux piétons, échange modal, lisibilité spatiale et confort d'attente. La technicité ne peut à elle seule rencontrer toutes les ambitions attendues pour l'aménagement qualitatif des arrêts de transport en commun.
- Réinvestir l'espace public invite, dans bon nombre de cas, à revoir et augmenter l'emprise de la zone dédiée aux modes doux et actifs. Cette mesure permet de renforcer les continuités spatiales et la fluidité des déplacements. Elle concourt à renforcer le maillage des espaces publics et doit être cohérente avec la localisation des équipements générateurs des flux.
- Réinvestir l'espace public de centre-ville invite à repenser la diversité des usages et le séjour dans l'espace public au travers des aspects de séjour, de repos, de ludicité, de déambulation et de liberté de parcours...
- Aménager un espace public est une opportunité de renouer et redécouvrir l'histoire du lieu, réinvestir les éléments symboliques qui font sens dans la mémoire collective.
- Réinvestir l'espace public invite à augmenter le désir de la marche, du plaisir de la balade et participe à la santé physique et psychique.
- L'espace public est un outil de marketing urbain, au service de l'attractivité, du dynamisme urbain et de l'identité de la ville.
- Le végétal est un vecteur de qualité et d'attractivité de l'espace public. Souvent vanté dans les projets d'aménagement, il est toutefois essentiel que les choix d'aménagement en matière de végétation soient valablement justifiés eu égard aux conditions physiques et usages du lieu, que la mise en œuvre en soit assurée et que les mesures de gestion soient correctement anticipées.
- L'aménagement de l'espace public constitue une opportunité pour renouer avec les éléments naturels d'un territoire, au travers des vues paysagères, du traitement de la topographie, de l'insertion dans un maillage végétal ou encore de l'ancrage au cours d'eau.
- La multiplicité des acteurs et sources de financement impacte les étapes d'élaboration et de mise en œuvre de projets, en matière de coordination des procédures et de calendriers de chantiers entre autres. Elle induit une diversité de contraintes propres à chaque structure de subsidiation et une approche technico-administrative complexe que le porteur de projet doit assumer.
- La cohérence d'intervention est ici pointée entre des actions fortes sur les icônes urbaines (rénovation du théâtre...) et l'espace public qui assume pleinement son rôle de maillage et de connexion.
- Porter un ambitieux programme de rénovation de centre-ville requiert d'organiser une information pertinente et continue du projet, tant dans ses phases préalables de conception que dans les phases de réalisation. Le volet communication nécessite ici le travail d'une personne employée à temps plein sur ce volet.

Sources :

- Dossier de présentation du projet Verviers Ville Conviviale (mai 2018), Association momentanée - Baumans-Deffet SPRL + Greisch Ingénierie SA
- Etude 'Nouvelle identité et nouvelle vision d'avenir partagé pour le centre-ville' réalisée par le bureau QUIDAM, 2014.

Rencontre le 10/09/18, entre

- Grégory Mercier, responsable du service Aménagement du territoire
- Sylvain Marbehant, agent, service Aménagement du territoire
- Florence Rittweger, directrice du département technique
- Géraldine Dumont, responsable du service Projet
- Bénédicte Dawance, chercheuse CPDT
- Stéphanie Demeulemeester, chercheuse CPDT

Rencontre le 12/02/19 entre le bureau d'étude Baumans -Deffet et Bénédicte Dawance, chercheuse CPDT.